

Affaire suivie par

Laetitia LALE

Tél. : + 33 5 61 55 62 31

Fax. : + 33 5 61 55 62 09

llale@univ-tlse3.fr

**APPEL D'OFFRES
BOURSES ATUPS 2016**

OBJECTIFS

L'Université Toulouse 3 - Paul Sabatier (UT3 - PS) souhaite soutenir l'effort entrepris depuis 1984, pour développer les actions de recherche avec les laboratoires étrangers. Dans cet esprit, elle a reconduit pour 2016 le programme des bourses ATUPS qui finance aux étudiants inscrits à l'Université Toulouse 3 -Paul Sabatier (UT3 – PS) des missions dans des laboratoires de recherche à l'étranger ou à Toulouse pour les étudiants inscrits en cotutelle de thèses. Ces missions ont une durée de 1 mois minimum à 3 mois maximum et doivent se dérouler pendant l'année civile 2016. La participation à des congrès, séminaires, colloques, écoles d'été est exclue.

ELIGIBILITE

- étudiants en cours d'études doctorales inscrits à l'Université Paul Sabatier.
- les étudiants titulaires d'un diplôme de chirurgien-dentiste ou internes de médecine spécialisée peuvent présenter leur candidature.

FINANCEMENT

Il représente une participation aux frais de séjour et de voyage selon le barème suivant :

<u>Voyage</u> : Europe/Suisse/Maghreb	= 152 €
Pays scandinaves	= 230 €
Etats-Unis/Canada	= 460 €
Autres pays	= 610 €

Séjour : 382 € par mois pour tout pays.

CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être adressés en 2 exemplaires au Secrétariat de votre école doctorale. Les candidatures sont examinées et classées par ordre de priorité (sans ex-æquo). Chaque école doctorale s'attachera à vérifier que la durée de la mission correspond bien à l'objectif scientifique. Il privilégiera les séjours réalisés pendant la deuxième année de thèse.

Le classement sera présenté à la Commission Recherche de l'Université, après avis de la Commission Stratégique des Relations Internationales et Européennes. Les responsables scientifiques des projets sont avisés individuellement de la décision de la Commission Recherche.

N.B. Toutes les missions accordées devront faire l'objet, dès le retour, **d'un rapport (2 pages maximum) de la part du bénéficiaire qui le remettra au Service des Relations Internationales chargé du suivi des dossiers. Les rapports seront ensuite transmis aux écoles doctorales et aux directeurs des pôles de recherches.**